



VILLE DE LOURDES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nature de l'acte : 3.3

Transmis le 14.12.22  
Mis en ligne le 14.12.22

**DECISION N° 2022\_200**

**DÉCISION PORTANT MISE À DISPOSITION D'UN TERRAIN À L'ASSOCIATION WIMOOV**

Le Maire de la ville de Lourdes,

**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23

**Vu** la délibération en date du 17 décembre 2021 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, le pouvoir de «décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans»

**Considérant** la demande de l'association WIMOOV de pouvoir occuper le terrain dont l'adresse est 1 rue du Tydos parcelle cadastrale section CP n°31, afin de stationner des véhicules inhérents à leur activité conformément à l'action 83 du Plan Avenir Lourdes visant à créer une plateforme de mobilité.

**Considérant** l'absence effective d'activité sur ce terrain,

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

De mettre à disposition, à titre précaire et révocable au bénéfice de l'association WIMOOV, le terrain dont l'adresse est 1 rue du Tydos parcelle cadastrale section CP n°31.

**ARTICLE 2 :**

La mise a disposition est conclue à compter du 6 décembre 2022 pour une durée de un an renouvelable par tacite reconduction. Elle prendra fin de plein droit quand le projet de plateforme de mobilité ne sera plus mis en œuvre.

**ARTICLE 3 :**

La mise a disposition est conclue à titre onéreux.

**ARTICLE 4 :**

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision sera:

- inscrite au registre des délibérations,
- publiée sur le site internet de la ville,
- transmise à la Préfecture des Hautes-Pyrénées.

**VILLE DE LOURDES**

2, RUE DE L'HÔTEL DE VILLE – 65100 LOURDES – FRANCE  
Tél. : 33 (0)5 62 94 65 65 / Fax: 33 (0)5 62 46 10 36 – [www.lourdes.fr](http://www.lourdes.fr)

Compte rendu en sera donné au Conseil municipal lors de la prochaine réunion.

Fait à Lourdes, le 06/12/2022

Le Maire,



THIERRY LAVIT